Rêve de devenir avocat, possible ou pas?

Par **FloBe59**, le **30/11/2016** à **11:59**

Bonjour à tous,

Je tiens d'abord à m'excuser si ma question n'a pas à être ici, mais je tente quand même.

Je suis âgée de 26 ans, j'ai eu mon bac ES en 2009 (ça date tout ça), entamée des études par la suite (en histoire, ma passion) mais je n'ai pas été sérieuse à ce moment-là (j'avais 20 ans, j'étais folle dans ma tête). Je suis depuis 2012 donc sur les listes du chômage, travaillant un peu sans rien de fixe. Il y a quelques mois, j'ai repris un BTS Compta Gestion par correspondance, je souhaite ensuite m'orienter vers des métiers plus "poussés". J'ai toujours rêvé d'être avocate, c'est le métier que je voulais faire dans ma jeunesse, et même encore de nos jours. J'ai calculé que si je peux devenir avocate, je le serais vers 35 ans. L'âge ne me gêne pas, ni les études par correspondance.

Ma question (c'est pour ça que je suis ici après tout), c'est dois-je croire qu'après l'obtention de mon BTS, je puisse faire une l3 (même l2 pour le niveau), ensuite le reste pour être avocate, ou dois-je abandonner mon rêve?

Je n'ai pas peur des heures seules à travailler (je cherche un boulot pour manger), mai j'aimerais savoir si je peux ou pas. De plus, j'aimerais me spécialiser dans les domaines sociales (ou j'ai travailler) ou quelque chose de plus "économiques" mais ça je verrais par la suite.

Je vous remercie d'avoir lu mon message et navrée d'avoir un peu raconter ma vie.

Cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/11/2016** à **12:12**

Bonjour

Si vous êtes motivez et que vous n'avez pas peur de bosser, alors vous pouvez y croire.

Cela dit, nous conseillons généralement aux étudiants de BTS, de reprendre en L1. En effet, je ne sais pas si vous fait du droit en BTS, mais même si c'est le cas, c'est sans doute très loin des exigences de la fac de droit. Il est donc préférable que vous commenciez en première année pour voir les bases, et principalement en méthodologie.

Par **Poussepain**, le **30/11/2016** à **12:57**

Bonjour,

Si l'âge, les études par correspondance (et les finances) ne sont pas un problème pour vous, alors oui ce projet est réalisable. la moyenne d'age d'entrée dans la profession d'avocat est de 28 ans.

Attention toutefois, un BTS compta-gestion ne forme pas en droit. Je serais étonné qu'il y est une équivalence, du moins pour rentrer directement en L3.

Quoiqu'il en soit, le conseil d'Isidore Beautrelet est bon. Le métier d'avocat passe par une sélection relativement exigeante et récemment revue à la hausse. De plus l'avocat débute nécessairement en droit, et souvent dans les faits, comme généraliste, ce qui nécessite de bonnes bases juridiques.

Or la L1 permet d'acquérir la méthodologie et les bases du droit de la famille.

la L2 est indispensable pour le droit des obligations, matière centrale des écrits du CRFPA.

Donc, même avec un BTS Gestion-Compta, il me semble dangereux de ne pas commencer en L1. La question d'une passerelle ne se pose qu'avec un IUT carrière juridique (et elle se pose).

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés